

Élections Européennes du 9 juin 2024

VOTE PAR CORRESPONDANCE





Élections européennes du 9 juin 2024

Nous tenons à vous signaler que pour toute personne luxembourgeoise âgée de plus de 18 ans et toutes les personnes non-luxembourgeoises inscrites pour les élections européennes, la participation aux élections européennes du 9 juin 2024 est obligatoire.



Vote par correspondance

Toute personne inscrite sur les listes électorales pour les élections européennes peut demander le vote par correspondance.

La demande est faite soit par voie de dépôt électronique sur une plateforme étatique sécurisée (www.myguichet.lu), soit sur papier libre, soit à l'aide d'un formulaire à télécharger sur le site internet de la commune (www.garnich.lu) ou à retirer au bureau de la population à partir du lundi, 18 mars 2024.

Toute personne domiciliée à l'étranger doit produire lors de sa demande une copie de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité.



Délais

La demande de vote par correspondance doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt le lundi, 18 mars 2024 et au plus tard :

- le mardi, 30 avril 2024 si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse se situant à l'étranger,
- le mercredi, 15 mai 2024 si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse se situant au Grand-Duché de Luxembourg.

Les demandes reçues après le 30 avril respectivement le 15 mai 2024 ne seront plus prises en considération.

La lettre de convocation et le bulletin de vote avec les instructions seront envoyés aux électeurs au plus tard 30 jours avant le scrutin, soit le 10 mai 2024 si l'adresse se situe à l'étranger et au plus tard 15 jours avant le scrutin, soit le 25 mai 2024 si l'adresse se situe au Luxembourg.

Info

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le personnel du bureau de la population : tél. **38 00 19 – 1** / population@garnich.lu

Le collège échevinal

Sonia Fischer-Fantini, *bourgmestre*

Pia Godelet-Bissen, *échevine*

Lou Dondlinger, *échevin*